



La coordination de projets complexes au niveau des pays exige de consulter et de coordonner les parties prenantes, ainsi que de diffuser les résultats. Ces exercices sont donc le plus souvent menés par un « Groupe de travail national » (GTN), qui se compose d'organismes des secteurs public et privé ayant un intérêt direct pour la collecte et l'utilisation des informations générées.

Il convient de soutenir ces activités en leur attribuant des pouvoirs juridiques suffisants pour mandater la collecte des données et protéger la confidentialité de ceux qui les fournissent.

Afin d'assurer la viabilité future des exercices (c'est-à-dire l'apport de données actualisées et exactes par le secteur privé), il convient que le Groupes de travail national établisse des partenariats avec le secteur privé.

Sur la base des vastes expériences des pays, ces pages renvoient aux supports de sensibilisation et de formation qui expliquent comment atteindre ces objectifs.

Les supports sont divisés comme suit :

- [Coordination](#)
- [Mandat juridique et confidentialité](#)
- [Partenariat avec le secteur privé et diffusion](#)
- [Évaluation des capacités nationales](#)